

## COMPTE RENDU NON THÉMATIQUE



BOUCHARD Gérard, 2012, *L'interculturalisme. Un point de vue québécois*. Montréal, Éditions Boréal, 288 p., bibliogr., index (Béatrice Halsouet)

Au cœur du débat sur le projet de loi 60 du gouvernement québécois autrement appelé *Charte des valeurs québécoises* (2013)<sup>1</sup>, Gérard Bouchard expose de façon détaillée sa définition de l'interculturalisme et justifie son adéquation dans le contexte québécois. Il répond également aux critiques émises à la suite de la parution du rapport Bouchard-Taylor en 2008. Enfin, l'ouvrage propose une comparaison théorique entre interculturalisme et multiculturalisme.

Ainsi, excluant la question des peuples autochtones du fait de son traitement différencié par le gouvernement du Québec, l'interculturalisme défini par l'auteur est une forme de pluralisme intégrateur qui prend en compte à la fois les dimensions sociale, civique, culturelle et politique, et qui est « centrée sur une articulation équilibrée du rapport majorité-minorités » (p. 50). Ce concept est fondé sur le paradigme de la dualité, lui-même enraciné dans les rapports entre une majorité fondatrice et des minorités diverses. Même si aucun statut juridique ne la différencie, la majorité est porteuse d'un héritage collectif enraciné dans son territoire, d'une identité et d'une mémoire collectives, ces attributs demeurant mouvants par définition. Cependant, dans le contexte du Québec, les membres de cette majorité « peuvent se percevoir comme fragiles du fait qu'ils forment eux-mêmes une minorité dans leur environnement national » (p. 34).

Selon l'auteur, cette fragilité serait une force explicative de la pertinence de ce modèle au Québec – modèle qui s'est opposé, dès son origine, au choix législatif du Canada pour le multiculturalisme avec le *Canadian Multiculturalism Act* de 1988. En effet, le multiculturalisme s'appuie à l'inverse sur le paradigme de la diversité qui place sur un pied d'égalité l'ensemble des individus et des groupes ethnoculturels. Cette option nie donc l'antériorité d'une population particulière parmi les ethnies en présence et ne met pas en exergue la nécessité d'échanges entre elles. Dans le troisième chapitre de l'ouvrage, Bouchard relativise ces divergences, car l'évolution du multiculturalisme a initié son rapprochement avec l'interculturalisme. D'autres auteurs affirment ces convergences de façon plus appuyée, dont Mc Andrew (1996) pour qui bien des similitudes existent dans la mise en pratique concrète de ces deux modèles, en éducation particulièrement.

L'interculturalisme s'inscrit également dans la cohérence, historique et législative, du Québec. La genèse en est dressée au deuxième chapitre de l'ouvrage avec, comme jalons, la Révolution tranquille des années 1960, la responsabilité grandissante de la province dans le choix de ses immigrants (depuis 1968), la *Charte des droits et libertés de la personne* (1975) ou la lutte contre le racisme (2008). Selon l'auteur, toutes ces étapes « participaient très manifestement de l'esprit de l'interculturalisme dans la mesure où elles reconnaissaient la spécificité culturelle et les droits de ces populations minoritaires, tout en balisant la voie d'un dialogue et d'un rapprochement » (p. 47). Comme éléments constitutifs de ce modèle apparaissent le respect des

<sup>1</sup> Cette proposition de Charte a été déposée sous forme de projet de loi le 7 novembre 2013, sous le nom de *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*.

droits et des différences culturelles, la place de la langue française comme socle de l'identité québécoise, l'intégration comme visée collective – à la fois pour la majorité et pour les minorités –, les rapprochements et les interactions visant notamment à réduire les stéréotypes des deux côtés, la culture commune qui se construit de ces échanges et, enfin, la culture nationale comme référence. La visée de l'intégration est particulièrement fondamentale dans ce modèle, amenant l'auteur à affirmer que « permettre le port du hidjab en classe encourage les élèves musulmanes à continuer à fréquenter l'école publique et à s'ouvrir plus aisément aux valeurs de la société québécoise » (p. 103).

L'écriture de l'auteur dénote nettement une volonté de vulgarisation, mais ce souci pédagogique conduit à des redondances parfois excessives. L'ouvrage explicite fort à propos le concept d'interculturalisme en arguant qu'il est le seul capable de prendre en compte la complexité linguistique et sociale du Québec. Cette vision tirerait toutefois avantage à être complétée par une étude de son efficacité au regard de la réduction des inégalités socioéconomiques (McAndrew 2007) et par un exposé de ce que peut être l'interculturalité, c'est-à-dire la mise en pratique de ce modèle dans les domaines social et politique notamment.

L'ouvrage, qui s'adresse au lectorat intéressé par ces questions, peut également être considéré comme un plaidoyer destiné aux gouvernants à l'heure où ce mode de gestion de la diversité ethnoculturelle fondée sur la laïcité inclusive semble en voie d'être remis en cause.

## Références

- BOUCHARD G. et C. TAYLOR, 2008, *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation. Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*. Québec, Gouvernement du Québec.
- MC ANDREW M., 1996, « Canadian Multiculturalism and Quebec Interculturalism: Myths and Realities », *Zeitschrift für internationale erziehungs- und sozialwissenschaftliche Forschung*, 2: 265-283.
- , 2007, « Quebec's Interculturalism Policy: An Alternative Vision »: 143-154, in K. Banting, T.J. Courchene et F.L. Seidle (dir.), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*. Montréal, IRPP.

Béatrice Halsouet  
Département de sciences des religions  
Université du Québec à Montréal, Montréal (Québec), Canada